

RÈGLEMENT 737

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA CITATION DU LOT PROJETÉ 6 538 976 ET DE L'ÉGLISE SAINT-NORBERT EN TANT QU'IMMEUBLE PATRIMONIAL

- ATTENDU QUE le Conseil a jugé bon d'adopter un règlement de citation d'un immeuble patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. chapitre P-9.002).
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2022 ;
- ATTENDU QUE cet avis spécifiait la désignation du bien patrimonial cité en rubrique et les motifs invoqués pour la citation;
- ATTENDU QUE qu'un bien patrimonial est un document, un immeuble, un objet ou un site patrimonial (terrain);
- ATTENDU QU' un immeuble patrimonial comprend tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. chapitre P-9.002);
- ATTENDU QUE la propriété connue et désignée comme étant le lot projeté 6 538 976 du cadastre du Québec et incluant l'église Saint-Norbert, est d'intérêt patrimonial, en raison de ses valeurs architecturale, historique, identitaire et paysagère;
- ATTENDU QUE Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal de reconnaître et de préserver le caractère patrimonial extérieur de l'église Saint-Norbert, et des biens patrimoniaux localisés sur le lot projeté 6 538 976 du cadastre de l'église Saint-Norbert ;
- ATTENDU QUE le conseil local du patrimoine a reçu les représentations de toute personne intéressée à se faire entendre au sujet du projet de citation à la séance de consultation publique tenue le 18 octobre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Josée Brodeur, conseillère

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le règlement # 737 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par le règlement ce qui suit :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Article 1 : Validité

Le Conseil de la municipalité de Val-Morin adopte le présent Règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe et alinéa par alinéa, de manière à ce que si un chapitre, une section, un article, un paragraphe, un sous-paragraphe ou un alinéa de celui-ci était ou devait être déclaré nul par la cour ou autres instances, les autres dispositions du «Règlement établissant la citation du lot projeté 6 538 976 et de l'église Saint-Norbert en tant que qu'immeuble patrimonial » continuent à s'appliquer.

Article 2 : Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et mots suivants signifient ou désignent ceci :

1. «bien patrimonial»: un immeuble ou un site patrimonial;
2. «monument» : statue ou œuvre d'art liturgique qui présente un intérêt pour sa valeur artistique et historique;
3. «immeuble patrimonial»: tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur architecturale, artistique, historique, paysagère, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain;
4. «site patrimonial»: un lieu, un ensemble d'immeubles qui présente un intérêt pour sa valeur architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère ou urbanistique.

CHAPITRE II

IDENTIFICATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Article 3 : Désignation de l'immeuble patrimonial cité

Est cité, à titre d'immeuble patrimonial, conformément aux dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. chapitre P-9.002), l'immeuble connu et désigné comme étant le lot projeté 6 538 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, avec les structures et les bâtiments présents, le tout, tel qu'illustré à l'annexe "A" du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Immeuble patrimonial cité

Cadastre :	6140, rue Morin, Val-Morin Numéro de lot projeté : 6 538 976 Cadastre du Québec
Propriétaire :	Municipalité de Val-Morin, 6120 rue Morin, Val-Morin, Qc J0T 2R0
Dimensions du terrain :	Profondeur : 56.02 mètres. Frontage : 24.56 mètres. Superficie : 1135.0 mètres carrés.

Bâtiment cité présent à l'intérieur de l'immeuble patrimonial cité :

- a) Église Saint-Norbert, 6140, rue Morin, Val-Morin (Qc), J0T 2R0

Le tout, tel qu'illustré à l'annexe "B" du présent règlement pour en faire partie intégrante

Article 4 : Motifs de la citation

Le Conseil municipal reconnaît la valeur patrimoniale de l'immeuble cité à l'article 3, en raison des motifs suivants :

Lot projeté 6 538 976, Cœur religieux de la municipalité de Val-Morin. L'intérêt patrimonial du lot projeté 6 538 976 est lié aux structures et bâtiments de l'immeuble et à sa valeur identitaire et paysagère.

Valeurs patrimoniales de l'église

La valeur architecturale

Malgré son statut de chapelle de desserte, les paroissiens de Val-Morin ont choisi un jeune architecte pour en dresser les plans : Louis-Sicotte Labelle (1896-1989). Il s'agit de la première œuvre construite de cet architecte qui connaîtra une belle carrière, notamment en architecture religieuse et hospitalière. L'église de Val-Morin a fait l'objet d'une mise en forme

très soignée, malgré les moyens modestes alloués à sa construction. Pour l'époque, ceci est tout à fait nouveau. Cette première œuvre architecturale se démarque et innove par rapport à tout ce qui se fait à l'époque. Son architecture de style classique anglais et son unicité dans l'histoire de l'architecture religieuse au Québec puisqu'il s'agit d'une chapelle ayant acquis un statut d'église paroissiale sans subir d'altérations substantielles font de ce lieu de culte un immeuble d'un grand intérêt.

Depuis sa construction comme chapelle en 1924, l'église Saint-Norbert a subi des rénovations peu importantes, toutes relatives à son revêtement, et aisément réversibles. Sa structure et sa figure d'ensemble ont été préservées. Sa matérialité est donc excellente. Avec de récents travaux effectués sur l'enveloppe extérieure, le monument pourra retrouver son état d'origine et redevenir l'objet de fierté collectif qu'il a déjà été. La restauration de l'enveloppe est importante pour assurer la pérennité du monument et mieux le faire connaître, dans les Laurentides et au Québec.

La valeur historique

L'église Saint-Norbert est associée aux débuts de la municipalité (1922) et à la fondation de la paroisse (1925). La chapelle, érigée en 1924, devient le lieu de culte de la nouvelle paroisse Saint-Norbert en 1925; elle a été son premier et longtemps son seul lieu communautaire. C'est aussi le plus ancien des édifices publics de la municipalité qui ait été conservé ; celui auquel sont reliés les principales mémoires des familles de la paroisse et de la municipalité. En fait, l'église Saint-Norbert a d'abord permis d'affirmer l'identité de Val-Morin ; elle perpétue aujourd'hui l'identité du lieu. Les paroissiens et l'architecte ont choisi un site bien particulier, doté d'une bonne visibilité dans le paysage environnant, pour ériger l'église et établir ainsi le lieu du noyau paroissial de Val-Morin. Érigée à flanc de colline et posée sur un socle comme le sont les temples, la petite église, habilement mise en scène, s'est très tôt imposée dans l'imaginaire du fait sa situation dominante. Encadrée d'édifices scolaires et municipaux, le site de l'église a établi le noyau villageois au fil des ans et continue à le définir aujourd'hui. C'est un haut-lieu patrimonial; c'est et cela demeurera le lieu sacré situé au cœur de la collectivité.

La valeur d'usage

L'église Saint-Norbert est utilisée comme lieu de culte paroissial depuis 1924, de façon ininterrompue, soit depuis un peu plus de cent ans. L'architecture intérieure, le mobilier et les ornements de l'église forment un tout qui a permis cet usage jusqu'à maintenant. L'architecture intérieure de l'église, dont les colonnes et la voûte, définissent le lieu et leur maintien peut contribuer à évoquer que le lieu a été d'abord conçu comme un lieu de culte. En résumé, rien dans l'intérieur existant de l'église ne s'oppose à un projet d'utilisation partagée ou de conversion totale vers un nouvel usage pour la requalification du lieu qui reste à définir.

La valeur d'usage économique

Une fois établie la valeur patrimoniale de l'église, en tant que bâtiment érigé sur son site, il est certain que celle-ci, même désaffectée par le culte, a une réelle valeur d'usage économique. Le bâtiment occupe une position enviable dans le cœur villageois et s'impose comme édifice public par sa mise en scène urbaine. Son volume intérieur n'est pas trop contraint par la division qui a établi la nef et les bas-côtés. De même, la hauteur et la forme de la voûte ne font pas obstacle à une nouvelle occupation. Tout nouvel usage devra tenir compte du statut sacré du lieu, imposé tant par la primauté du site que sa destination religieuse initiale.

Article 5 : Protection

La citation de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot projeté 6 538 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne permet de reconnaître, de conserver, de protéger et de mettre en valeur d'élément important du patrimoine bâti et culturel de la municipalité de Val-Morin. La citation protège les structures et bâtiment présent sur le lot projeté 6 538 976, soit l'église Saint-Norbert.

CHAPITRE III

CITATION DE BIENS PATRIMONIAUX

Article 6 : Effets de la citation

Le propriétaire d'un bien patrimonial cité doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bien conformément à l'article 136 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (Chapitre P-9.002).

Article 7 : Obligation du requérant

Conformément à l'article 137 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. chapitre P-9.002), quiconque altère, restaure, répare ou modifie de quelque façon un immeuble patrimonial cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales de cet immeuble patrimonial auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale.

En outre, nul ne peut poser l'un des actes prévus au premier alinéa sans donner à la Municipalité un préavis d'au moins 45 jours. Dans le cas où un permis municipal est requis, la demande de permis tient lieu de préavis.

Avant d'imposer des conditions, le conseil prend l'avis du comité consultatif d'urbanisme.

Une copie de la résolution fixant les conditions accompagne, le cas échéant, le permis délivré par ailleurs et qui autorise l'acte concerné.

Article 8 : Travaux nécessitant l'autorisation du conseil

Conformément à l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. chapitre P-9.002), nul ne peut, sans l'autorisation du Conseil municipal, démolir tout ou partie de l'immeuble patrimonial cité, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction.

Avant de décider d'une demande d'autorisation, le conseil prend l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

Toute personne qui pose l'un des actes prévus au premier paragraphe doit se conformer aux conditions que peut déterminer le conseil dans son autorisation.

L'autorisation du conseil est retirée si le projet visé par une demande faite en vertu du présent article n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.

Dans le cas de l'interruption d'un projet, le retrait de l'autorisation n'a pas pour effet de priver la municipalité de la possibilité d'obtenir une ordonnance en vertu de l'article 26.

Article 9 : Procédure d'étude des demandes de permis

Nul ne peut poser l'un des actes prévus à l'article 13 et 14 sans présenter une demande de permis (qui tient lieu de préavis – article 139 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. Chapitre P-9.002) à la municipalité au moins 45 jours avant d'intervenir sur l'immeuble. La demande de permis doit comprendre une description complète des travaux planifiés ainsi que des plans et croquis.

Le requérant ne peut débiter les travaux avant la délivrance du permis.

Sur réception de la demande officielle complète, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) l'étudie et formule ses recommandations au Conseil.

Le Conseil, à la lumière des recommandations du CCU, rend sa décision. Si le Conseil est d'avis que la demande est acceptable, celui-ci peut y fixer des conditions particulières. Si le Conseil refuse la demande, il doit exprimer par écrit les motifs du refus.

Une copie de la résolution indiquant la décision du Conseil, accompagnée de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme et du CLP, doit être transmise au requérant par la direction générale.

Si la décision du Conseil autorise les travaux sur l'immeuble cité, la municipalité doit, le cas échéant, joindre au permis municipal lors de sa délivrance une copie de la résolution qui fixe les conditions particulières qui s'ajoutent à la réglementation municipale.

Article 10 : Documents requis

Le requérant doit fournir tout ce qui peut faciliter la bonne compréhension du projet, tels que des esquisses, des plans, des élévations, des coupes schématiques, la liste des matériaux et couleurs utilisées. Le demandeur doit également fournir les documents prévus au règlement sur les permis et certificats en vigueur et au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur.

Article 11 : Critères d'acceptation des travaux

Les travaux exécutés sur l'immeuble cité par règlement ne peuvent avoir pour effet d'altérer les éléments sur lesquels est fondé son intérêt patrimonial.

Les types d'interventions possibles sont:

- l'entretien et le maintien en bon état du bâtiment;
- la restauration et la réhabilitation des traits d'origine;
- la transformation de la fonction du bâtiment tout en conservant les caractéristiques extérieurs du bâtiment.

- a) **Église Saint-Norbert.** Dans le cas de l'église Saint-Norbert, les travaux devront respecter la volumétrie, ses matériaux, les caractéristiques de sa façade, l'emplacement et les dimensions des ouvertures originales, ainsi que ses éléments architecturaux et décoratifs extérieurs, le tout tel que désigné à l'annexe «B» du présent règlement pour en faire partie intégrante.

CHAPITRE V

INSPECTION ET INFRACTION

Article 12 : Outrage au tribunal

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende. Les amendes applicables varient selon la nature de l'infraction et sont prévues au chapitre VIII, section I de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q. chap. P-9.002).

Article 13 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Le règlement
**ÉTABLISSANT LA CITATION DU LOT PROJETÉ 6 538 976 ET DE L'ÉGLISE SAINT-NORBERT
EN TANT QU'IMMEUBLE PATRIMONIAL**

entre en vigueur à compter de la date de la notification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble cité, conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. chapitre P-9.002)

Municipalité de Val-Morin

Résolution numéro 2022-11-303

Donna Salvati
Mairesse

Caroline Nielly
Directrice générale

Avis de motion :	13 septembre 2022
Adoption du projet de règlement	13 septembre 2022
Assemblée publique de consultation	18 octobre 2022
Adoption du règlement :	8 novembre 2022
Entrée en vigueur :	10 novembre 2022

INDEX DES ANNEXES

Annexe «A» : Le lot projeté 6 538 976, du cadastre Québec

Annexe «B» : L'église Saint-Norbert.

Annexe «A» : Le lot projeté 6 538 976, du cadastre du Québec

SECTION 1 – Identification de l'immeuble patrimonial

Adresse	6140, rue Morin, Val-Morin (Qc), J0T 2R0
Numéro de lot	6 538 976 (projeté)
Typologie fonctionnelle à l'origine	Religieuse
Typologie actuelle	Institutionnelle

SECTION 2 – Historique du lot projeté 6 538 976– texte de M. Luc Noppen

1. Étude historique

Val-Morin tient son nom de Augustin-Norbert Morin (1803-1865), colonisateur et homme politique qui s'établit dans la région dans les années 1840 ; il y possède une immense ferme et des moulins sur la rivière du Nord. C'est, selon la tradition orale, dans sa vaste maison de Sainte-Adèle, sur les bords du lac Raymond, que les premiers missionnaires accueillaient les habitants.

Le peuplement de la région débute véritablement à la fin du XIXe siècle et la population peu nombreuse de Val-Morin est jusqu'alors desservie par la paroisse de Sainte-Adèle (nommée ainsi en l'honneur de Adèle Raymond, épouse de A.-N. Morin) où une chapelle de mission avait été construite dès 1852 et dont l'érection canonique remonte à 1854. À ses débuts, l'établissement de Val-Morin fait donc partie des limites de la paroisse de Sainte-Adèle. Mais, autour du lac Long, le peuplement se développe lentement. À Val-Morin, le bureau de poste ouvre en 1887 et la gare du CP est érigée 1892, la municipalité n'est officiellement constituée qu'en 1922. Le 26 juin 1921 une première messe est célébrée « dans l'école du village » (située juste à l'est de l'église actuelle). À cette occasion le curé de Sainte-Adèle, l'abbé James Lesage, indique : « La mission est ouverte pour nous faciliter l'audition de la Sainte Messe chaque dimanche (...). Faveur qui nous est accordée, il faut s'en rendre digne ».

Une première construction : la chapelle de Val-Morin

C'est au printemps 1923 que les franc-tenanciers de la région de Val-Morin s'adressent à l'évêque de Montréal pour obtenir l'autorisation de bâtir une chapelle, en précisant : « cette chapelle ne sera ouverte au culte que les dimanches et jours fériés d'obligation pendant quatre à cinq mois : temps de villégiature ». À ce moment il est entendu selon les requérants qu'il ne s'agit que d'une desserte gérée par la paroisse de Sainte-Adèle mais que seuls les habitants de Val-Morin en défrayeront le coût de construction et d'entretien.

L'évêque donne droit à leur requête et, après avoir fait les vérifications d'usage, émet un décret autorisant l'érection d'une chapelle au lieu proposé par les requérants, à la tête desquels se démarque le maire de la nouvelle municipalité : Tancrede Legault. M^{gr} Gauthier place la nouvelle desserte sous le vocable de saint Norbert et nomme trois syndics pour voir à la construction : le sénateur Joseph-Philippe-Baby Casgrain, Fidèle Ouellette et Jean-Marie Vanier. Ils se réuniront sous la direction du curé Thérien de Saint-Adèle pour mettre en branle la construction et en assurer le bon parachèvement.

Sur un terrain (lot n° 21-B-1) qui avait été acquis le 13 août 1923 de Clarence-E. Joslin pour 600 \$ le chantier s'ouvre en octobre suivant; il est guidé par les plans et devis du jeune architecte Henri-Sicotte Labelle de Montréal. L'entreprise est confiée à Tancrede Legault, au coût de 5 700 \$; le *Livre des comptes des syndics de la Desserte de Val-Morin* décrit soigneusement le déroulement des travaux. Comme indiqué sur les plans de l'architecte, il s'agit à l'époque de construire la « chapelle à Val-Morin », bâtiment en bois de 80 pieds par 40 pieds, posé sur un soubassement de maçonnerie avec un petit clocher. Le solage est érigé à l'automne 1923 par les maçons Depatie, père et fils, et la charpente est levée au printemps de 1924 par les ouvriers de l'entrepreneur Legault. En mai Alphonse Lafleur livre et installe les châssis de la chapelle.

Dès le mois de juin 1923, le curé de Sainte-Agathe avait indiqué aux habitants de Val-Morin : « Dernière année de messe ici ! ». Et effectivement, la nouvelle chapelle de la desserte est ouverte au culte le 15 juin 1924.

Puis, elle est bénite, tout comme sa cloche (offerte par le général A.-E. Labelle), le 13 juillet 1924 par M^{gr} Joseph-Avila Bélanger, à l'époque curé de la paroisse Saint-Louis-de-France à Montréal. Des discours de circonstances sont alors prononcés par les sénateurs Joseph-Philippe-Baby

Casgrain et Laurent-Olivier David, (dont le fils est à l'époque député de Terrebonne) et par le député Jules-Édouard Provost.

Les coûts de ce premier chantier se sont élevés à 9 359 \$. Un chroniqueur décrit cependant la modestie du lieu : « On n'avait alors que les fondations en pierre, les murs et la couverture, l'arrière de l'église était séparé par un mur qui avait été fini en bois de Colombie pour [créer au fond un espace devant] servir de chapelle d'hiver ». La nef n'était pas encombrée par des colonnes et une charpente exposée à la vue, de type « hammer beam » attendait la suite des choses. Mais, même modeste, la chapelle était dotée d'un orgue Casavant, offert par la paroisse de Sainte-Adèle ; elle était ornée d'un autel (provenant de Saint-Constant, sculpté par Goyette et offert par le curé James Lesage de Sainte-Adèle) et d'une chaire antique (souvenir historique du curé Labelle, offerte par la paroisse de Saint-Jérôme). Une paroissienne, Mademoiselle Virol, avait offert la statue de saint Norbert.

Mais, les habitants de Val-Morin ne s'arrêtent pas là : ils veulent une vraie paroisse. Ce qui les mène à l'assemblée du 30 août 1925 lors de laquelle ils adressent une requête à l'évêque demandant d'être séparés de la paroisse de Sainte-Adèle, d'obtenir leur paroisse et un curé résident. Le 12 septembre suivant M^{br} Gauthier nomme le chanoine Adolphe Sylvestre pour dresser le rapport *commodo et incommodo*, qui vérifie les faits allégués par les habitants de Val-Morin et constate l'accord du curé de Sainte-Adèle. Le décret épiscopal, érigeant la paroisse est émis le 8 octobre 1925 et celui autorisant la constitution d'un corps autonome de marguilliers, est émis le lendemain. C'est l'abbé Eugène Thérien qui est nommé titulaire de la nouvelle paroisse et pour le loger la fabrique acquiert pour 2000 \$ la maison Lachaine, voisine de la chapelle pour servir de presbytère temporaire.

1926-1927 : un projet de deuxième chantier qui tourne court

Les nouveaux marguilliers reçoivent la reddition des comptes des syndics de la Desserte de Val-Morin, le 8 novembre 1925. Jugeant satisfaisant l'état des finances, ils décident le 21 mars 1926 de faire des travaux à l'église « pour la rendre habitable en hiver ». Dans la foulée des discussions qui suivent, « le curé demande s'il ne serait pas opportun de finir tout l'intérieur de l'église d'une manière convenable, avec voûte en anse de panier, de placer le presbytère actuel en arrière de l'église pour servir de sacristie et de bâtir un nouveau presbytère ». Mais cette suggestion est rejetée. Le conseil de fabrique décide plutôt d'acquérir un terrain d'Isaïe Deschamps pour le cimetière « de rendre l'église chauffable » en gardant la cloison qui sépare le chœur de la salle paroissiale temporaire qui a été installée dans le chevet. Ainsi, le 3 octobre 1926, il est « Proposé que l'on finisse l'église de manière convenable avec voûte cintrée, moins le fini ».

La commande a probablement été passée à l'architecte Henri-Sicotte Labelle, puisque celui-ci a préparé une série de plans, « modifications à l'église actuelle », qui sont datés du 1 mars 1927. Ces dessins proposent : 1. Un parachèvement intérieur avec une nef et deux bas-côtés, ce qui suppose une modification de la structure existante (ajout de colonnes, modification des fermes), 2. Une voûte en anse de panier, ancrée aux cintres de la nouvelle charpente, 3. L'installation d'une galerie à l'arrière de l'église, 4. La pose d'un isolant en guise de finit intérieur. L'architecte propose aussi un plan qui suggère l'implantation d'un clocher plus imposant; il va même détailler ce projet de clocher sur un plan daté du 4 août 1927. Un *Devis de la main d'œuvre et des matériaux requis pour la modification de l'intérieur et du clocher de l'église de Val-Morin* (document conservé à BAnQ) est établi par l'architecte à ce moment. Pourtant, plus tôt, le 27 mars 1927 le Conseil de fabrique, même après avoir décidé d'acquérir les plans de l'architecte pour la somme de 100 \$, réduit considérablement l'ampleur du chantier proposé. Il s'agit désormais de modifier la charpente pour pouvoir installer une fausse-voûte cintrée, de couvrir cette voûte et les plafonds des bas-côtés par des planches embouvetées (épinette de 7/8 pouces), « de poser une épaisseur de papier feutre sur tous les murs, plafonds et voûte et poser ensuite le Leatherboard de la Fabrique avec baguette sur les joints ». Il est aussi proposé « que lesdits travaux soient faits à la journée », donc sans entrepreneur ni surveillance d'architecte.

En fait, un désaccord profond règne entre le curé Thérien et les marguilliers. Ceux-ci optent pour l'économie tandis que leur curé pense plutôt au statut de la nouvelle paroisse, en vue du long terme. Le 31 mars 1927, sans doute guidé par le curé, l'archevêque de Montréal intervient et s'oppose aux travaux. Il ordonne que soit faite une « répartition » (imposition d'une taxe légale sur les propriétés pour financer les travaux de construction et de réparation des églises), ce qui permet de couvrir des dépenses plus importantes, financées à long terme. Et, comme pour bien marquer son camp, il s'étonne « que le [nouveau] presbytère ne soit pas encore construit ».

1928-1930 : l'architecture intérieure de l'église paroissiale

La remontrance de l'évêque fait effet : le 4 décembre 1927 le Conseil de fabrique accepte « de finir tout l'intérieur de l'église [en abolissant la cloison], de construire une sacristie d'environ 20 pieds par 30 pieds » et, pour ce faire d'emprunter la somme de 7000 \$, garantie par une répartition légale. Quant au presbytère, il n'advient que bien plus tard.

Pour exécuter les volontés de l'évêque, la Fabrique doit franchir un certain nombre d'étapes. La première consiste à élire, lors d'une assemblée publique, un corps de syndics formé de trois paroissiens. Ceux-ci doivent établir un projet, solliciter des plans et devis et en évaluer le coût de réalisation. Leurs décisions sont soumises à la fois à l'assemblée des paroissiens et aux commissaires civils nommés pour voir à la bonne marche du projet du point de vue de la procédure et de l'implantation équitable d'une taxe qui couvre les coûts. C'est le 12 janvier 1928 que « les Commissaires confirment l'élection des syndics et les autorisent à faire préparer les plans complets des travaux et ouvrages qu'ils entendent faire exécuter »

Ces démarches complétées, l'architecte Labelle revient dans le dossier; le 22 janvier 1928 il précise « à quelles conditions il est disposé à offrir ses services aux syndics pour les travaux de parachèvement de l'église et la construction de la sacristie ». Il réclame simplement un supplément de 10 \$, reprend, en février 1928, les plans qu'il avait dressés en mars 1927 (sauf en ce qui concerne le nouveau clocher, projet abandonné). Il y ajoute cependant deux feuillets qui détaillent, en plan et en élévation, l'adjonction d'une sacristie, petit bâtiment de 40 pieds par 20, dressé en appentis contre le haut mur du chevet du bâtiment initial de 1925. Le 7 avril 1928, le chantier est confié à Antoine Reid, entrepreneur de Sainte-Agathe, qui a offert de le compléter pour la somme de 6400 \$. Le 3 février 1929, le *Livre des délibérations* de la paroisse note que « les travaux ont été achevés à la grande satisfaction de l'architecte ». Le coût total des travaux s'est élevé à 8228 \$, cette fois.

Dans ces grandes lignes ce chantier a créé l'église actuelle : la cloison abolie, le chœur est repoussé au fond de l'église qui occupe maintenant la profondeur totale des 80 pieds par 40. La sacristie est désormais toute entière logée dans l'appentis dressé au chevet. À l'intérieur, la nef a été établie à trois vaisseaux par l'installation de colonnes qui supportent la fausse-voûte en anse de panier et la tribune arrière a été érigée. Enfin, Régis Guenette, manufacturier de Saint-Jérôme livre des bancs : 28 bancs de 8 places et 56 petits bancs. Pour l'instant nous n'avons trouvé aucune trace d'un remplacement plus récent de ce mobilier.

Dans ce nouvel intérieur, la paroisse installe un nouveau chemin de croix. Il y a bien eu une première installation et érection de chemin de croix le 7 novembre 1928, mais l'année suivante, le 4 août 1929, on recommence la cérémonie. C'est que les stations du chemin de croix de 1928, qui avaient été données « par des personnes de Val-Morin » n'ont pas fait l'unanimité. La chronique précise que « les nouvelles stations ont été données par un particulier de Montréal. Les noms des anciens donateurs vont rester au-dessous des nouvelles stations ; c'est le donateur humble qui demande cela ». Voilà bien une démonstration que le bon goût des villégiateurs s'impose... En 1929, par exemple, la chronique note que Val-Morin est habité par 317 âmes (catholiques) et environ 2000 touristes. La mixité de la population était aussi religieuse. Dès 1925, l'abbé Jimmy Lesage, premier curé de Val -Morin avait en effet manifesté l'intention « de faire partir les Juifs de Val-Morin pour les remplacer par des Canadiens ». En 1927 encore, les paroissiens catholiques soutenaient les efforts « d'un comité pour poursuivre une campagne contre l'envahissement des juifs » !

Dans son *Estimation des bâtisses et propriétés de la Paroisse de Saint-Norbert de Val-Morin*, établi en 1934, le curé Eugène Therrien mentionne une troisième période de construction : « L'extérieur de l'église fut fini en 1930 : septembre et octobre. Les travaux furent dirigés par M. Antoine Reid de Sainte-Agathe. Coût 1300 \$ ». Il s'agit probablement de la pose du revêtement extérieur (Celotex) et de la fabrication et installation des châssis doubles. À leur plus grande joie, les paroissiens avaient accepté en 1927 le don de la cloche de la première Église de Saint-Jean-de-La-Croix de Montréal, pour remplacer la petite cloche de navire installée en 1924.

En 1930, l'église de Val-Morin atteint donc un état complet qui est, pour l'essentiel, celui qui existe encore aujourd'hui. Le coût total de construction de l'église aura alors atteint 19 187,18 \$, selon les livres de la Fabrique. Quelques ornements apparaissent par la suite : un grand crucifix, payé par les paroissiens est installé dans l'église en 1937, tout comme un nouvel orgue en 1938 (Casavant & Frères, opus 1589) ; l'éclairage électrique et les lustres sont installés en 1939 en même temps que la grotte de Lourdes fait son apparition ; un premier système de chauffage (fournaise) est installé en 1944. Jusque-là l'église était chauffée par un poêle dans la nef, branché

sur une cheminée érigée en 1928. Enfin, pour compléter le domaine paroissial, la nouvelle salle paroissiale est construite et inaugurée en 1933 (elle a été vendue à la municipalité en juillet 1968).

1947-1949. La construction du presbytère

C'est au lendemain de la Seconde guerre que les marguilliers relancent l'idée de doter la paroisse d'un nouveau presbytère. La maison Lachaine qui avait été acquise pour remplir cette fonction de façon temporaire avait manifestement fait son temps. En juin 1942 le Conseil de fabrique avait bien proposé d'emprunter 4000 \$ pour construire un nouveau presbytère, mais les restrictions sur les matériaux et main d'œuvre en temps de guerre avaient fait avorter le projet. Les « procédures pour la construction d'un presbytère sont en fait adoptées en avril 1947, suivies de près par l'élection de syndics puisque la construction sera financée, elle aussi, par une répartition légale.

Le 9 mai 1947 les Commissaires civils approuvent l'acte de répartition établi par les syndics - la paroisse peut emprunter 25 000 \$ et doit investir 10 000 \$ de fonds propres pour un projet ne dépassant pas 35 000 \$ - et autorisent qu'ils fassent préparer les plans et devis. Le 15 mars 1948 les marguilliers et syndics acceptent à l'unanimité de retenir les services de Gascon et Parant, architectes de Montréal. Plus d'un an plus tard, le 9 juin 1948, les plans sont acceptés. Mais les choses s'enveniment le 16 juillet suivant : un seul entrepreneur a déposé une soumission et elle dépasse de près de 5000 \$ le coût estimé du projet. Convoqué à Val-Morin, l'architecte Louis Parant (1890-1958), réduit les honoraires convenus, qui étaient de 7 % du coût de la construction, en enlevant la surveillance des travaux. Les parties conviennent aussi d'engager plutôt directement « M. Boileau, qui a dessiné les plans pour le compte des architectes ». Enfin, grâce au remplacement du revêtement de brique par du papier brique (insull brick), une réingénierie des coûts) permet le respect du budget. Pour la suite des choses, il vaut la peine de noter que deux séries de plans ont été déposés pour le presbytère. Une première série propose une maison monumentale, à deux étages, avec toit pavillon (à quatre versants). Une deuxième série représente le même bâtiment mais avec une façade principale plus ornée. Le presbytère a été construit selon cette version plus ornée. Par ailleurs ces plans sont identifiés au nom de l'architecte Émilien Bujold, mais une rature superposée mentionne « Jean Charbonneau ». Ces trois noms réfèrent probablement à des employés de l'agence Gascon et Parant.

Le 10 septembre 1949, le vieux presbytère est vendu - il sera déménagé -, alors que le curé et son équipe s'installent dans le nouvel immeuble qui jouxte l'église et lui est reliée, à l'avant, par un passage couvert.

1953 : une église avec « l'aspect de pierre naturelle »

Le matériau de revêtement du presbytère ayant fait l'objet de débats, il fut finalement décidé de lambrisser la façade de fausse pierre. Cet effet « riche », très recherché au début des années 1950, a eu tôt fait de contaminer les esprits. En effet, le 27 septembre 1953, les marguilliers conviennent « de revêtir la façade extérieure de l'église et une partie des deux côtés d'un matériau appelé *Perma Stone* donnant l'aspect de pierre naturelle, au coût de 3600 \$ devant être payé par l'argent des œuvres paroissiales ».

Mieux, le 9 octobre suivant, *Perma Stone of Montreal* confirme qu'elle couvrira de pierre artificielle « une superficie additionnelle de 13 pieds de long par 16 pieds de haut, sur le mur nord de l'église », pour un supplément de 200 \$.

En fait, le premier contrat harmonise le côté sud de l'église avec le presbytère, tandis que le supplément propose de couvrir aussi une portion identique du côté sud, pour que l'église ait l'air, depuis la rue, d'être toute revêtue de pierre. Une photographie d'époque montre bien comment l'effet d'uniformité, entre l'église de 1925 et le presbytère de 1949, a été recherché et obtenu.

Plus récemment...

La pose de la fausse pierre a profondément modifié la perception du bâtiment. La toiture, qui a avait été revêtue de bardeaux métalliques en 1943 a été renouvelée en bardeaux d'asphalte en 1997. L'intérieur de l'église a été « rafraîchi » en 1966 (peinture, tapis, etc.). Dans cette aire post-Vatican II, ici comme dans la plupart des églises du Québec, un ménage a été fait dans le mobilier, les ornements et objets de dévotion : la balustrade, la chaire et les autels ont été enlevés. On a « autorisé le curé à vendre le matériel de l'église non nécessaire qui a été enlevé ». Le rafraîchissement de la peinture aurait fait disparaître divers motifs peints.

Depuis quelques années la petite église Saint-Norbert a commencé être perçue comme ayant des valeurs patrimoniales. Les archives de la paroisse conservent un document non signé, mais daté de 1995 : *Réquisition pour la restauration de l'église Saint-Norbert de Val-Morin*. Il s'agit en fait d'un réquisitoire qui demande à ce que l'église soit reconnue d'intérêt patrimonial. L'auteur, qui nous est inconnu, écrit il y a déjà plus de vingt ans :

Pour conserver ce petit bijou, des réfections sont nécessaires si nous voulons en être fiers et, en certains cas, ça prend de vrais artisans pour lui rendre son visage d'antan. Nous avons fait un essai avec la première fontaine baptismale qui était au rancart depuis 1947. Le résultat est excellent. Tout le monde demande où nous nous sommes procurés cette merveille. Nous avons commencé et restauré une petite partie de ce patrimoine, il reste encore beaucoup à faire et nous avons besoin d'aide pour continuer les travaux nécessaires pour que cette église passe à l'histoire.

L'auteur enchaîne avec une liste de travaux à mener (refaire le toit, renforcer la base du clocher, renouveler les châssis doubles, refaire le système électrique) - plusieurs ont été complétés depuis ce réquisitoire. Mais il attire l'attention sur plusieurs objets en particulier, qui ont une grande valeur historique et artistique : « *remettre à neuf le premier tabernacle de l'église ; remettre à neuf le premier ambon* ». Il propose aussi d'installer des présentoirs dans la sacristie pour exposer des vêtements liturgiques, des vases sacrés et des livres.

L'analyse architecturale et paysagère et l'énoncé des valeurs patrimoniale de l'église Saint-Norbert de Val-Morin vont permettre, dans les pages qui suivent de mieux comprendre ce petit monument, de grande qualité.

2. Analyse architecturale et paysagère

Le site

L'église et le presbytère sont situés du côté sud du chemin public (aujourd'hui 6140, rue Morin), sur l'ancien lot 21B-1 du Rang Dix, du Canton Morin, de la Paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie (comté de Terrebonne), aujourd'hui le lot projeté 6 538 976 du cadastre refondu de la paroisse Notre-Dame-des-Pays-d'en-Haut. Cette propriété, de figure irrégulière, mesurant au départ 125 pieds de large sur le Chemin public (rue Morin) et 200 pieds de profondeur, a été acquise, au coût de 600 \$, par la « Desserte de Val-Morin », 13 août 1923 de Clarence E. Joslin, bourgeois, résidant à Montréal. Elle a aujourd'hui une superficie de 4 055,40 m².

Au départ ce lot 21B est possédé par Jean-Baptiste Dandurand en 1884 ; il le donne à Thomas Dandurand en 1884 ; le lot passe ensuite aux mains de Adolphe Duperreault, en 1903. Celui-ci le cède à J.B. McLeod en 1906. Ce dernier va le lotir et, sur plusieurs années, le vendre en plusieurs lots, notamment à Clarence E. Joslin, en 1915.

Après avoir vendu le lot à la Desserte de Val-Morin, en août 1923, le même C.E. Joslin a vendu un deuxième lot, enclavé dans le précédent, de 60 pieds de front sur le chemin public et 100 pieds de profondeur, le 15 janvier 1926. La maison (à l'époque louée à un dénommé Lachaine), qui se trouvait sur ce lot servira de presbytère entre 1926 et 1949. À côté, vers l'est se trouve le lot 21-B-2 acquis en avril 1913 par la Commission scolaire du même John Mc Leod. C'est sur ce lot qu'a été érigée la première école de Val-Morin. Le curé Eugène Thérien va acquérir un autre lot de Clarence E. Joslin le 21 novembre 1928, pour étendre le site paroissial vers l'arrière ; il cèdera ce lot à La Fabrique, le 2 décembre 1930.

Source : Index aux Immeubles, lot 21B, Rang X, Canton de Morin, Paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, n^{os}

Ce site occupe une portion du plateau légèrement incliné qui sert de socle à la colline qui se profile à l'arrière. Mais alors que les façades des maisons (notamment l'école et la première maison presbytérale) étaient implantées sur la ligne du Chemin Public, l'église est implantée en retrait de quelque quatre-vingt pieds. Ce retrait met en valeur sa façade et dégage une petite place devant son escalier ; il a aussi obligé l'architecte de surélever le bâtiment pour le poser sur le sol en non l'enfoncer dans le cap.

Cette implantation a posé d'entrée de jeu (en 1924) l'église comme monument principal du noyau villageois initial, malgré ses dimensions assez modestes. Puis, les édifices qui ont été érigés autour ont aussi adopté un retrait, même plus important que celui de l'église. Même s'ils sont de dimensions imposantes, ces deux édifices – dont à l'est l'ancien couvent (érigé en 1935 et aujourd'hui occupée par la Mairie) et à l'ouest le bâtiment qui loge la bibliothèque municipale –

encadrent et mettent en quelque sorte en valeur l'église et le presbytère qui est venu s'aligner avec la façade de l'église en 1947.

Tout se passe ici comme si un urbaniste avait déposé un projet de centre-ville avec un monuments au centre de deux places dégagées (les stationnements), fermées à l'arrière par des parois construites. Évidemment ceci s'est fait au fil des ans et les édifices latéraux ont été construits en retrait pour éviter que les stationnements n'aient été en pente.

Mais, au départ, le choix de l'architecte Henri-Sicotte Labelle de poser l'église sur un socle, en quelque sorte sur la colline, a été délibéré et cherchait à produire un « effet de site ». Comme nous le verrons plus loin, l'architecte s'est inspiré de l'architecture de la Renaissance italienne et notamment des œuvres du maître Andrea Palladio. Or, à cette époque il était coutume de poser les chapelles et églises sur des buttes, les incruster dans les collines. Henri-S. Labelle a fait ainsi : la chapelle de Val-Morin domine la vallée de la Rivière du Nord et est visible même depuis les rives du Lac Raymond. Avec la vallée à ses pieds, elle a été conçue pour être vue de loin (même sans haut clocher). Sans occuper une position au centre du village, l'église exprime une réelle centralité, autour de laquelle, avec le temps, s'est densifié et développé, un noyau villageois et un pôle civique.

Notons qu'il aurait pu en être autrement. En effet la tradition chrétienne veut que les églises et chapelles soient orientées, c'est-à-dire que leur chevet se tourne vers l'est pour que les croyants prient tournés vers Jérusalem (ou la Jérusalem céleste). Implanter l'église dans un axe est-ouest, le long de la rue Morin aurait été plus simple : pas de socle à construire pour rattraper la dénivellation. Mais l'église a été posée dans un axe nord-sud, ce qui augmenté les coûts mais lui a permis d'être vue, de dominer le paysage, plutôt que de simplement longer le Chemin Public. En fait, comme les temples antiques (notamment le Parthénon à Athènes) l'église de Val-Morin est posée sur un piédestal – un véritable stylobate en vocabulaire d'architecture classique. Le site consacre le monument et évoque, sans détours, le « sacré ».

Choix et importance de l'architecte

Lorsque l'architecte Henri-Sicotte Labelle est choisi comme architecte de « la chapelle de Val-Morin », ce n'est certainement pas à cause de sa notoriété. En fait, ce mandat est le tout premier de sa carrière, alors qu'il sort en quelque sorte de l'école. On pourrait tout simplement dire que les syndics chargés de veiller à la construction (ou le curé de Saint-Adèle) ont visé juste. On peut en effet juger *a posteriori* ce choix par la carrière impressionnante que l'architecte a connu par la suite.

Mais oublions la boule de cristal et trouvons les raisons circonstanciées dans le parcours du jeune architecte qui ont dû lui valoir ce premier mandat.

Henri-Sicotte Labelle naît le 15 janvier 1896 à Montréal, du mariage du capitaine Henri Labelle (1869-1951) et de Marie-Louise Hermine Sicotte. Sa famille descend de Guillaume Labelle/Lebel (1621-1710), né à Saint-Éloi-de-Tontuit (Calvados) et arrivé à Montréal en 1668 et d'Anne Charbonneau (née à Marans (Charente-Maritime) ; les époux se marient en 1671 et s'installèrent Saint-François-de-Sales (Île-Jésus/Laval) ; ils eurent 12 enfants. Guillaume Labelle loue la seigneurie de l'Île-Jésus.

Bien qu'issu de cette famille de souche, l'architecte Henri-Sicotte Labelle n'a qu'un lien de parenté éloignée avec le curé Antoine Labelle (1823-1891), figure mythique des Laurentides. Il est cependant certain que son nom a dû impressionner les donateurs d'ouvrage à Val-Morin et Sainte-Adèle. Puis Henri-Sicotte Labelle porte fièrement (dans son prénom) le nom de famille de sa mère, Marie-Louise Hermine, fille du juge Louis-Wilfrid Sicotte. Les Labelle et les Sicotte sont des familles de notables à Montréal, d'allégeance plutôt conservatrice, et étaient bien connus dans les Laurentides, lieu de villégiature de plusieurs de ses membres.

Au sein d'une famille bien nantie – son père était gérant général pour le Canada de la *Royal Insurance Company* – le jeune Henri S. Labelle est promis à un bel avenir. Il fait des études au *Montreal Catholic High School* puis s'inscrit à l'Université McGill où il obtient un diplôme d'architecture en 1914. Il entreprend sa carrière au service de La Commission du port de Montréal et enchaîne ensuite avec un stage de deux ans à New York dans l'agence de Hobart Upjohn, architecte spécialisé en églises et hôpitaux. Il profite de son passage dans la métropole étasunienne pour suivre les cours du *Beaux Arts Institute of Design*. À son retour à Montréal, en 1919, il est embauché par la réputée agence des architectes Ross et MacDonald ; c'est à cette époque, en 1920, que Henri S. Labelle est inscrit au tableau de l'Association des architectes de la

Province de Québec. En 1921 il s'associe au bureau des ingénieurs Arthur Surveyer & Cie (plus tard SNC), où il s'occupe des dossiers d'architecture.

Comme nous l'avons signalé, le dossier de la chapelle de Val-Morin porte le n° 1 dans le fonds de l'architecte, conservé à BAnQ (cote P823). Henri Sicotte Labelle devient aussi, dès 1923, année où il s'installe à son compte, l'architecte des grands magasins Dupuis Frères Ltée. À la recherche d'un mandat, le jeune architecte issu de la grande bourgeoisie et ayant obtenu une formation exemplaire au contact d'une vedette new-yorkaise, était le candidat idéal, sur papier, pour donner une forme moderne et crédible à des petits projets d'architecture qui voulaient s'exclure, par le renouveau formel proposé, de l'univers traditionnel. Dans les rencontres mondaines il a probablement été « ce jeune qui promet » qu'on se plaît à promouvoir. Mais le succès obtenu dans ces projets – tant religieux que commerciaux ou hospitaliers – va rapidement, au-delà d'un réseau initial, qualifier leur auteur parmi les grands noms de l'architecture au Québec.

Parmi ses œuvres, mentionnons en 1928 la résidence à Outremont de Henri Bourassa, fondateur du quotidien *Le Devoir*. En architecture religieuse, il dresse les plans de la chapelle du Collège Loyola, en 1934 (aujourd'hui campus ouest de l'Université Concordia) ; ceux de la cathédrale de Valleyfield (avec Louis-Napoléon Audet), en 1933 ; de la cathédrale de Timmins (Ontario) ; de la cathédrale Saint-Joseph (Edmonton) ; de l'église Saint-Louis-de-France (Montréal), en 1936 ; de l'église Notre-Dame-des-Neiges (Montréal), en 1939 ; de l'église Notre-Dame-de-Czestochowa (Montréal) en 1946. Spécialiste aussi de l'architecture des hôpitaux, il dresse les plans de l'Hôpital Saint-Luc (Montréal) en 1954 et de l'Hôpital Sainte-Justine (Montréal), en 1950.

En 1958 quatre autres architectes se sont joint à Henri-Sicotte Labelle comme associés : son fils Henri-P. Labelle, André Marchand, Richard Geoffroy et André Bernard. L'agence opère alors sous la raison sociale jusqu'en 1982, alors que Henri-Sicotte Labelle se retire. Les principales réalisations de cette agence sont sans contredit les pavillons de la Cité des Jeunes de Vaudreuil (pavillon de l'école secondaire, aréna, piscine), 1962 ; le pavillon de l'Autriche à l'Expo 67 ; les écoles polyvalentes Père-Marquette (1968) et Pierre-Laporte (1969) et le Collège des douanes et accises de Rigaud (1981).

La chapelle Saint-Norbert, qui devient l'église de la nouvelle paroisse de Val-Morin deux ans plus tard, est la première œuvre d'un architecte qui connaîtra une carrière impressionnante par la suite.

L'analyse qui suit montrera que, malgré son apparente modestie, cette première œuvre architecturale se démarque et innove par rapport à tout ce qui se fait à l'époque.

Analyse de la chapelle et de l'église

Le propos formel de la chapelle de 1924

La chapelle que l'architecte Henri-Sicotte Labelle propose aux syndics de la Desserte de Val-Morin en 1924 est étonnante ; son projet a du surprendre dans le milieu des Laurentides (comme il l'aurait fait aussi ailleurs au Québec) plutôt habitué à des chapelles et églises temporaires façonnées maladroitement (sur le plan formel) par des hommes de métier. Les premiers dessins présentent en effet une composition architecturale classique, révélée par une série de composantes formelles appartenant à ce langage et un système modulaire qui structure les surfaces et volumes. Pour l'architecte Labelle, ce ne sont pas les dimensions réduites du lieu de culte, son coût de réalisation modeste ou son inscription dans un milieu en émergence qui justifieraient l'apparition d'une construction, plutôt que d'une œuvre d'Architecture.

Dans un texte qu'il adresse au curé Eugène Thérien, le 19 mars 1927, l'architecte s'explique sur ses choix formels qui guident son travail depuis les débuts : « la composition générale de l'édifice tant intérieure qu'extérieure est inspirée de la Renaissance Italienne et tirée du motif du célèbre architecte Andrea Palladio (1508-1580) et employé dans la villa Rotunda près de Vicenza ». L'assertion est prétentieuse à qui connaît l'œuvre architectural de Palladio. Mais en analysant la petite chapelle de 1924, puis l'église qui en découle, après les travaux subséquents, on doit se rendre à l'évidence : Henri-Sicotte Labelle a saisi la chance que lui offrait cette première commande en carrière pour inscrire dans les Laurentides un véritable monument, digne de la tradition classique en architecture. Voici comment comprendre cet objet singulier.

L'architecte s'inspire de Palladio en composant un volume régi par des proportions classiques. La chapelle est deux fois plus longue que large (80 pieds par 40 pieds). Son stylobate et l'élévation de l'étage, en façade est de même dimension que la hauteur du comble, exprimé par le fronton triangulaire. Puis, ce fronton est trois fois plus large que haut ; ce module de trois est aussi à la

base de l'organisation de l'étage de la façade, formé de trois modules de même dimension : celui qui supporte l'arc central et ceux des deux côtés. Enfin, le petit clocher adopte aussi cette dimension modulaire (même hauteur que l'étage de la façade). Même les ventilateurs du sous-sol sont précisément encastrés dans l'espace dessiné au-dessous de l'intervalle des pilastres jumelés qui les surmontent. Enfin les pilastres doriques (sept fois plus hauts que larges) et l'entablement, interrompu pour laisser s'ouvrir l'arcade, suivent les proportions classiques promues par Palladio. Pourtant, et c'est là que réside l'art de l'architecte, la composition modulaire très détaillée que révèle un diagramme virtuel, apparaît plus harmonieuse que géométrique. C'est que, en architecture classique, le Beau est le fait de proportions harmonieuses.

Une signature particulière de l'influence de Palladio est la composition générale de la façade, établie à l'image d'une fenêtre classique où la baie centrale est flanquée de deux panneaux latéraux : c'est la fenêtre palladienne. Mieux, en volume, cette arcade est cantonnée de deux pylônes, dont les paires de pilastres sont en quelque sorte des supports qui créent le porche *in ante* (ou portique extérieur), bien typique de la Renaissance du XVI^e siècle. L'intervalle de ces doubles pilastres de façade est d'ailleurs reporté sur le long pan, où il a déterminé la largeur des travées.

Ce porche extérieur, qui abrite le perron est accessible par l'escalier monumental, qui impressionne de loin, qui met en scène le bâtiment dans son site (adossé à la colline). Pour se penser en Italie, il manque une allée bordée de cyprès pour accéder à l'escalier et à la « porte du ciel ». Pour Palladio, ce parcours est important : on est attiré par cet arc monumental, puis on progresse à travers une porte plus basse pour enfin découvrir un espace intérieur, composé sur le thème du double cube qui lui est cher.

C'est notamment à cause de cette insertion dans le paysage et du parcours symbolique de l'extérieur vers l'intérieur que Henri-Sicotte Labelle fait référence à la célèbre Villa Rotunda de Palladio.

La chapelle de Val-Morin illustre ce que Andréa Palladio a nommé la « proportionnalité », système qui établit que les parties d'une composition architecturale répondent d'un tout qu'ils contribuent à définir. L'architecte de Vicence, popularisé en Grande-Bretagne et dans l'Empire britannique par de nombreuses rééditions de ses « Quatre livres d'architecture » (*I quattro libri dell'architettura*) connaît un grand succès par la clarté de son système de composition et l'exemplarité des édifices qu'il construisit, à Venise et dans le Veneto.

L'architecte Labelle démontre une parfaite maîtrise de ce système et du vocabulaire de l'architecture classique ; il est même habile à le déployer sur un bâtiment modeste qu'il grandit par son propos formel. Sa formation à l'École d'architecture de l'Université McGill l'a bien préparé à ceci. En témoigne un carnet rempli de notes (conservé dans son fonds à BANQ) qu'il prit dans le cours *Architectural History of the Renaissance*. Ces notes démontrent une très bonne connaissance du sujet et sont, de surcroît illustrées de plusieurs exemples, dont la Villa Rotunda de Palladio, redessinée par l'étudiant qu'il était dans les années qui précédèrent la Première Guerre. Dans l'œuvre de l'architecte italien on peut aussi référer à la façade de la Villa Valmarana, de la villa Poiana, et bien d'autres.

Dans ses notes, le jeune H.-S. Labelle démontre aussi une connaissance de l'architecte britannique Inigo Jones (1573-1652) qui, selon lui « introduced a pure Renaissance style founded on Italian models and ornamentation. The Italian architect Palladio was Inigo Jones' favorite master in design, his works being carefully studied by him; thus, Palladio had a great influence on English architecture ». En fait Inigo Jones a créé un mouvement que l'on a qualifié de « palladien » (ou néo-palladien), diffusé par des ouvrages consacrés aux monuments les plus excellents du XVIII^e siècle britannique, inspirés par le maître italien. Parmi ceux là, le *Vitruvius Britannicus*. *The Classic of Eighteenth-Century British Architecture*, publié par Colen Campbell en 1765, publie une illustration de la Saint Paul's Church de Covent Garden, érigée d'après les plans de Inigo Jones. Cet exemple a dû guider Henri S. Labelle dans sa détermination du mettre en forme, avec les règles de l'architecture classique, une modeste chapelle à Val-Morin. Le plan au sol rectangulaire, coupé par une cloison, le portique *in ante* et, surtout, la forme du petit clocher, sont clairement inspirés par le modèle londonien. Ce clocher de la petite église londonienne est d'ailleurs lui-même inspiré des deux clochetons du Tempietto Barbaro de Palladio. Là encore, on retrouve un motif emprunté à Palladio, via Inigo Jones et les ouvrages de modèles du mouvement palladien britannique publiés dans les ouvrages diffusés à travers l'empire britannique. Le « système de l'architecture classique » forme d'ailleurs l'essentiel des programmes d'enseignement d'architecture en Amérique du Nord, avant 1920-1930.

Les débats autour du parachèvement intérieur en 1927-1928

Lorsque la chapelle de Val-Morin (au départ conçue comme lieu de culte d'une station de villégiature) se métamorphose en église paroissiale, l'architecte est convoqué pour parachever l'intérieur. Il s'en suit des discussions à la fois avec les marguilliers (qui voient à l'économie) et le curé James LeSage. Celui-ci intervient pour refaçonner le lieu de culte avec une image plus catholique romaine, inscrite dans la tradition ecclésiale du Canada français. Voyons ceci de plus près.

Un bâtiment défini selon les paramètres du palladianisme britannique ressemblait dans le paysage culturel canadien-français à une « prayer box » protestante. Non pas qu'elle ressemblait aux petites églises protestantes érigées dans le monde rural au Québec ou en Ontario en ce début du XX^e siècle – souvent des petits bâtiments sans grande définition formelle – mais surtout parce qu'elle pouvait évoquer, par son vocabulaire architectural, la figure de quelques grandes églises urbaines construites d'après des plans d'architectes réputés dans des villes canadiennes au XIX^e siècle. La cathédrale Holy Trinity de Québec (1800), la première Christ Church de Montréal (1814), l'église Plymouth Trinity de Sherbrooke (1855) sont des illustres représentants du mouvement palladien au Bas-Canada.

Leur volume architectural, formée d'un parallélépipède d'où jaillit un clocher sont des exemples de cette « architecture protestante », d'abord palladienne, mais ensuite alimentée par les modèles du baroque anglais de l'architecte Christopher Wren et James Gibbs, qui en Grande-Bretagne à la fois cherche à se démarquer de la figure traditionnelle des églises catholiques mais réintroduisent de hautes flèches pour bien inscrire la symbolique chrétienne dans le paysage.

À Val-Morin, Henri-Sicotte délaisse ces compromis baroques et revient à la logique palladienne, telle que comprise et mise en œuvre par Inigo Jones aux débuts du mouvement palladien. Or, quand vient le temps de parachever l'intérieur de l'église de Val-Morin, le curé et les marguilliers insistent pour avoir « voûte en anse de panier ». Or, l'installation d'une telle fausse-voûte (une voûte est en principe un ouvrage érigé en pierre ou brique) suppose la création de bas-côtés de part et d'autre de la nef, à cause de l'emprise existante de la charpente de toit. Dans son projet initial, l'architecte Labelle avait en effet conçu une « chapelle plafonnée » c'est-à-dire dotée d'un plafond plat, ornée de caissons mais surtout, sans division de l'espace intérieur, sans colonnes dans la nef. En fait il aurait aimé reproduire l'intérieur de la petite église Saint Paul's de Covent Garden à Londres.

Entre 1927 et 1928, un autre aspect du projet de Labelle suscite des questions. Tant que la chapelle n'avait pas de statut, le petit édicule faisant office de clocheton était satisfaisant, d'autant plus que la paroisse mère de Saint-Adèle n'aurait jamais admis qu'une chapelle de desserte ait un haut clocher. Mais dès que le statut de paroisse est confirmé à Val-Morin, « l'esprit de clocher » y apparaît. Le curé Lesage surtout, commande un clocher plus imposant et surtout surmonté d'une haute flèche, comme c'est le cas des églises catholiques romaines. Le connaissant il a dû craindre que son église ne soit confondue avec une synagogue. Il semble bien aussi que, pour les mêmes raisons, il ait voulu reconfigurer le parvis de 1923, inscrit dans le porche, alors que la tradition catholique romaine ouvre le parvis de l'église sur la ville. L'architecte répond aux demandes du curé deux points :

Après avoir étudié attentivement le problème que présente la modification du clocher et du parvis de votre église, je suis venu à la conclusion suivante : la composition générale de l'édifice tant intérieure qu'extérieure est inspirée de la Renaissance Italienne et tirée du motif du célèbre architecte Andrea Palladio (A.D. 1518-1580) et employé dans la villa Rotunda près de Vicenza

(Archives de la paroisse. Lettre de l'architecte Henri-S. Labelle adressée à M. le curé Eugène Thérien, 19 mars 1927)

Sans opposer un refus formel, l'architecte lui dit que la cohérence de son projet ne lui permet pas d'avancer dans le sens de modifications proposées pour l'apparence extérieure de l'église. Alors que pour le curé, il s'agit d'implanter dans le paysage environnant l'image forte reconnue d'une église canadienne-française, l'architecte soutient que la petite chapelle est une œuvre d'Architecture. Dans cette logique, issue de l'Antiquité [païenne] où les temples n'ont pas d'ornements différents des bâtiments civils, tout bâtiment qui prétend être Architecture (plutôt que construction) doit porter les signes du Beau et ses proportions, scandées par un vocabulaire

précis, être le fait d'une composition harmonieuse. Pour le jeune Henri-Sicotte Labelle – il s'amendera par la suite, notamment lorsqu'il reçoit des commandes importantes d'églises et de cathédrales –, la symbolique religieuse n'a pas sa place sur ce petit temple érigé sur la colline de Val-Morin. Par contre, pour mieux accommoder l'usage qui sera fait du monument, il se résigne à y inscrire une architecture intérieure résolument chrétienne sinon catholique.

Il faut dire que, assez curieusement, le projet de clocher ne convient pas vraiment aux marguilliers. L'architecte, qui y semblait résigné en 1927, prépare les plans, mais démontre quels changements il faudra faire à la charpente. Cela évidemment attire l'attention sur les dépenses à engager. Le projet est donc abandonné. Les curés subséquents seront bien plus préoccupés à se loger dans une maison curiale plus digne de leur statut. Mais, il vaut la peine de signaler que le nouveau presbytère, conçu comme une maison assez ordinaire au départ, reçoit un décor chrétien (sinon catholique) d'arcs en ogive et en mitre lorsqu'il est construit en 1949.

Apports valables et transformations négatives

La chapelle de 1924 subi bon nombre de transformations. Heureusement, le chantier de 1928-1930 a sauvé sa forme initiale. L'ajout d'une sacristie arrière, habilement insérée en forme d'appentis a rendu l'église plus fonctionnelle sans porter atteinte au volume initial. Malheureusement, cette portion ajoutée du bâtiment était mal adaptée aux fonctions et elle s'est grandement détériorée avec le temps. Lors des travaux de restauration de 2022, la sacristie a été démolie et sera éventuellement remplacée par un volume qui pourra créer un lien plus intéressant entre l'église et les constructions se trouvant sur les terrains derrière l'église.

Ce sont les revêtements qui ont subi le plus de changements. Les images les plus anciennes montrent une église toute lambrissée de planches à couvre joint (« *board and batten* »). Ce type de lambris, très courant en Nouvelle-Angleterre, s'est retrouvé sur un certain nombre de petites églises néogothiques anglicanes dans la seconde moitié du XIX^e siècle. C'est probablement plus pour échapper à cette analogie (un effet « style anglican ou anglais) que pour des raisons climatiques que ce revêtement a très tôt – on ne connaît pas la date exacte – été remplacé par un revêtement plus lisse, d'abord posé à panneaux, puis retravaillé sous forme d'enduit ou de crépi. À noter qu'en même temps, les fenêtres originelles, rectangulaires, ont été surmontées d'un motif ornemental, cintré en arcade hémicirculaire. On pourrait profiter d'un chantier de conversion de l'église pour retrouver son apparence originale extérieure – un revêtement évoquant le *board and batten*, original et retirer l'arche au-dessus des fenêtres afin de retrouver la simplicité originale du lieu de culte.

Dans les années 1930 aussi, le béton brut des piliers supportant le porche extérieur avait été habillé d'un [faux] revêtement de pierre à refends. Ceci correspondait exactement aux canons de l'architecture classique. Un tel parement de pierre exprime l'architecture du soubassement dans le langage de l'architecture classique.

La modification la plus dramatique qui a été faite à l'église a été la pose du revêtement de la fausse pierre *Perma Stone* sur la façade et en partie sur les longs pans au début des années 1950. Il faut impérieusement retirer cet ajout malheureux. Plusieurs églises avaient été ainsi enveloppées – pour leur donner une image plus pérenne, pensait-on – mais, partout, ces lambris, jugés peu compatibles avec les valeurs d'âge et de matérialité en évaluation patrimoniale, ont été retirés lors de restaurations subséquentes. Lors de l'ajout de la fausse pierre, les doubles pilastres en façade ont également été modifiées afin de les regrouper par deux pour en faire de massives colonnes. Cette transformation alourdit grandement la façade originale. Ces colonnes étaient à l'origine terminées par des chapiteaux doriques, ajoutant au classicisme de l'ensemble. Elles auraient intérêt à être dévoilées et restaurées lors des travaux.

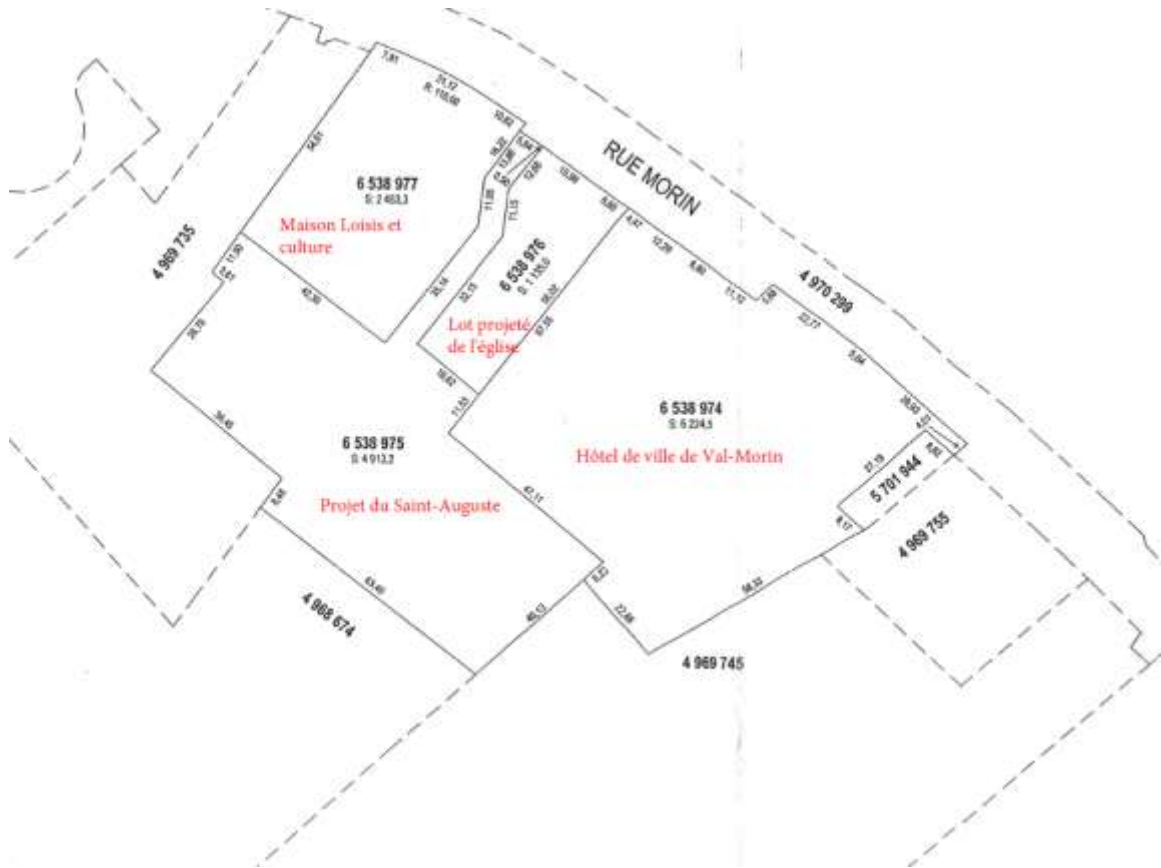
À l'intérieur, l'église a évolué par l'ajout d'ornements et de mobilier et par les campagnes de peinture et de rafraîchissement qui ont eu cours. Mais, dans l'ensemble, l'architecture intérieure mise en place d'après les plans de l'architecte Henri-Sicotte Labelle de 1928 ont survécu. Cette architecture est faite de bois et d'un revêtement de Célotex posé sur un fond de planches d'épinette. Le Célotex, matériau nouveau dans les années 1920 et fait de fibre de canne à sucre (ou bagasse) était livré en panneaux de différentes dimensions. L'architecte a tiré parti de ceci pour créer un effet de blocs de pierre (le dessin est bien visible sur ses plans). Ce revêtement avait à la fois des qualités isolantes et acoustiques. Il est fort probable que des panneaux de Célotex aient été utilisés à l'extérieur, après 1930, comme support aux projections de ciment Gun pour obtenir un effet d'enduit lisse.

Cette architecture intérieure n'est pas particulièrement spectaculaire. On en retrouve de semblables dans plusieurs petites églises des territoires de colonisation ou petites chapelles de couvents. Sa forme n'est pas contraignante pour un nouvel usage ; on ne gagne guère de pieds carrés ou de mètres cubes à l'enlever. En revanche son maintien peut être source d'économie et surtout, évoquer l'usage cultuel qui a été la destination première du monument.

Le presbytère de 1947 n'a pas subi de transformations majeures au fil des ans. Même sa porte d'entrée et son fenêtrage est demeuré en l'état (la porte d'entrée et les boiseries qui l'encadrent ont été peintes en gris, alors qu'elles étaient vernies à l'origine). Avec son lambris de pierre artificielle rustique surmonté d'un étage attique en brique avec insertions de pierres lisses, posées en bandeaux et en arcs de mitre, décor bien typique de la fin des années 1940, ce bâtiment appartient à son époque. Il contrastait avec l'église et il serait bien que ce contraste soit rétabli pour que l'église de 1924 soit bien différenciée de son encombrant (mais fonctionnel) appendice.

SECTION 3 – Photos–

Lot projeté 6 538 976



Source : plan cadastral parcellaire – cadastre du Québec préparé par M. Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre en date du 7 septembre 2022

Minute : 7008

Dossier ag : PB2874

Annexe «B» : L'église Saint-Norbert.

SECTION 1 – Identification du bien patrimonial

Dénomination du bien	Église Saint-Norbert
Adresse	6140, rue Morin, Val-Morin (Qc), J0T 2R0
Numéro de lot	6 538 976 (projeté)
Statut du bien	Bien patrimonial
Typologie fonctionnelle à l'origine	Religieuse
Typologie actuelle	Institutionnelle

SECTION 2 – Motifs de la citation

Valeurs patrimoniales de l'église

La valeur architecturale

Malgré son statut de chapelle de desserte, les paroissiens de Val-Morin ont choisi un jeune architecte pour en dresser les plans : Louis-Sicotte Labelle (1896-1989). Il s'agit de la première œuvre construite de cet architecte qui connaîtra une belle carrière, notamment en architecture religieuse et hospitalière. L'église de Val-Morin a fait l'objet d'une mise en forme très soignée, malgré les moyens modestes alloués à sa construction. Pour l'époque, ceci est tout à fait nouveau.

Cette première œuvre architecturale se démarque et innove par rapport à tout ce qui se fait à l'époque. Son architecture de style classique anglais et son unicité dans l'histoire de l'architecture religieuse au Québec puisqu'il s'agit d'une chapelle ayant acquis un statut d'église paroissiale sans subir d'altérations substantielles font de ce lieu de culte un immeuble d'un grand intérêt.

Depuis sa construction comme chapelle en 1924, l'église Saint-Norbert a subi des rénovations peu importantes, toutes relatives à son revêtement, et aisément réversibles. Sa structure et sa figure d'ensemble ont été préservées. Sa matérialité est donc excellente. Avec de récents travaux effectués sur l'enveloppe extérieure, le monument pourra retrouver son état d'origine et redevenir l'objet de fierté collectif qu'il a déjà été. La restauration de l'enveloppe est importante pour assurer la pérennité du monument et mieux le faire connaître, dans les Laurentides et au Québec.

La valeur historique

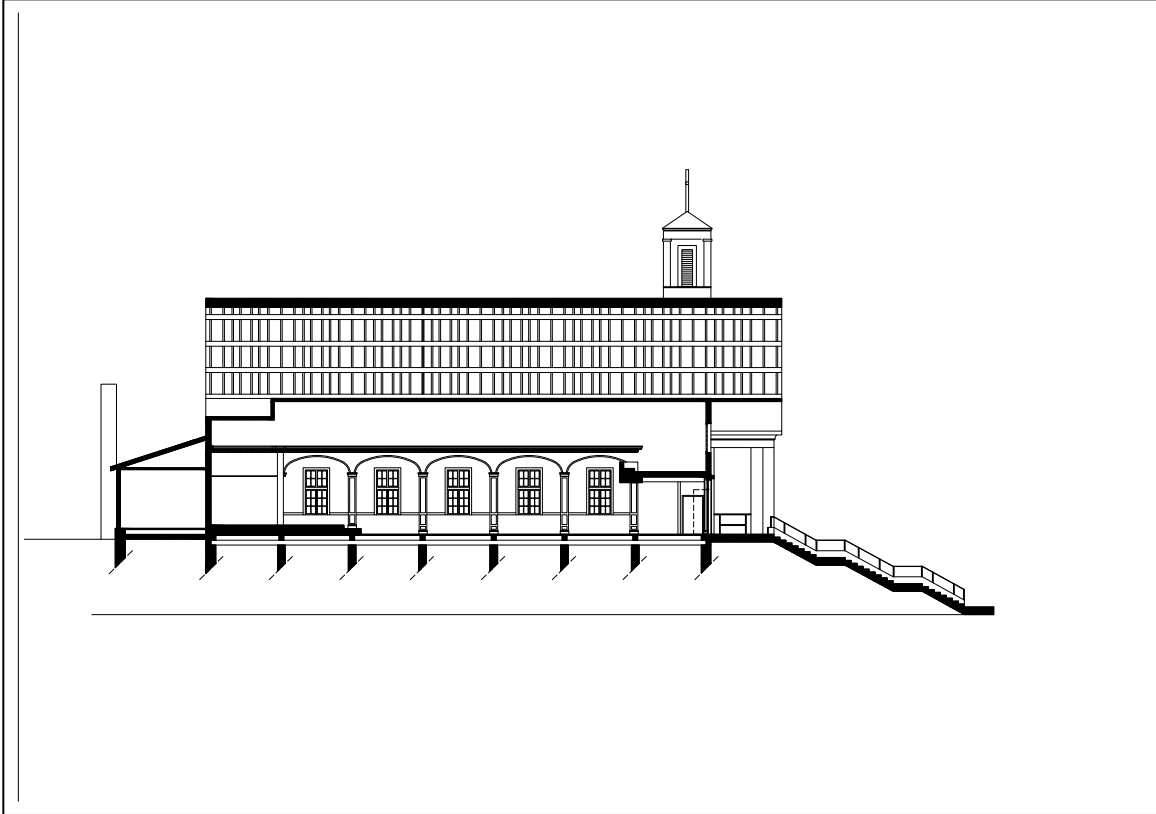
L'église Saint-Norbert est associée aux débuts de la municipalité (1922) et à la fondation de la paroisse (1925). La chapelle, érigée en 1924, devient le lieu de culte de la nouvelle paroisse Saint-Norbert en 1925 ; elle a été son premier et longtemps son seul lieu communautaire. C'est aussi le plus ancien des édifices publics de la municipalité qui ait été conservé ; celui auquel sont reliés les principales mémoires des familles de la paroisse et de la municipalité. En fait, l'église Saint-Norbert a d'abord permis d'affirmer l'identité de Val-Morin ; elle perpétue aujourd'hui l'identité du lieu.

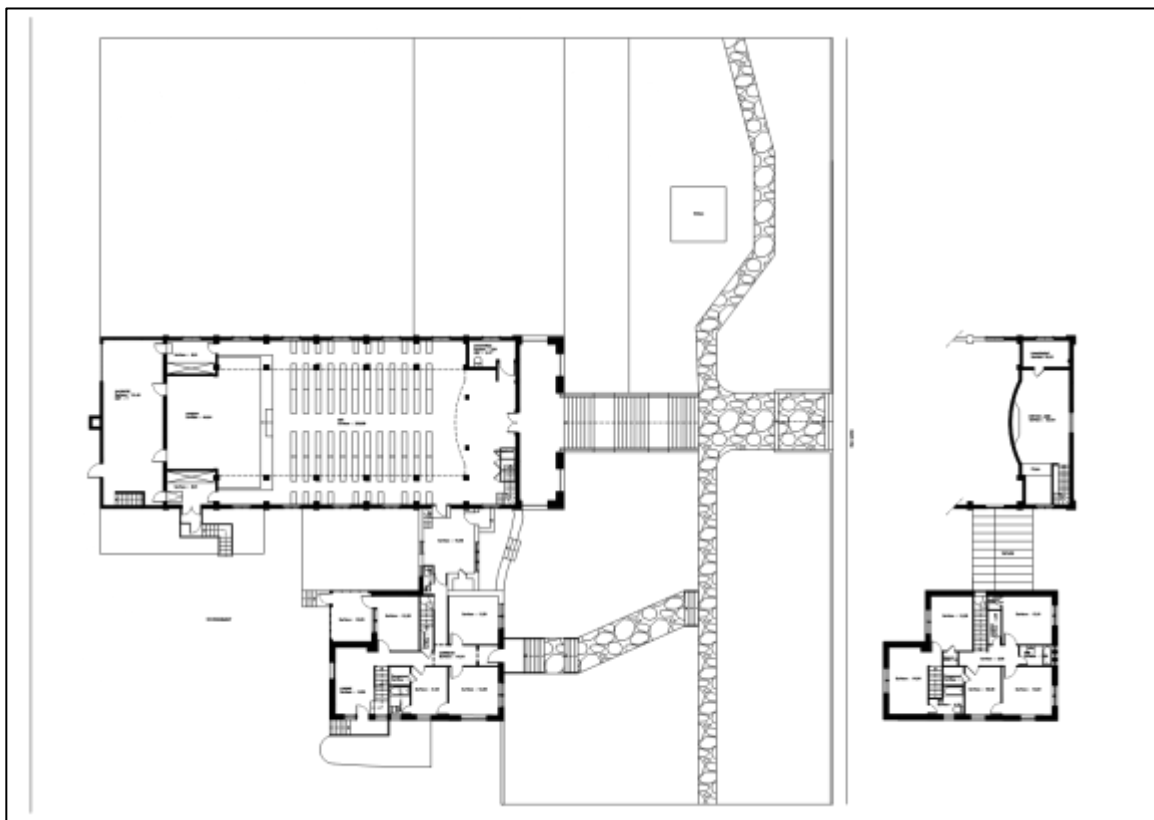
Les paroissiens et l'architecte ont choisi un site bien particulier, doté d'une bonne visibilité dans le paysage environnant, pour ériger l'église et établir ainsi le lieu du noyau paroissial de Val-Morin. Érigée à flanc de colline et posée sur un socle comme le sont les temples, la petite église, habilement mise en scène, s'est très tôt imposée dans l'imaginaire du fait sa situation dominante. Encadrée d'édifices scolaires et municipaux, le site de l'église a établi le noyau villageois au fil des ans et continue à le définir aujourd'hui. C'est un haut-lieu patrimonial ; c'est et cela demeurera le lieu sacré situé au cœur de la collectivité.

La valeur d'usage

L'église Saint-Norbert est utilisée comme lieu de culte paroissial depuis 1924, de façon ininterrompue, soit depuis un peu plus de cent ans. L'architecture intérieure, le mobilier et les ornements de l'église forment un tout qui a permis cet usage jusqu'à maintenant.

SECTION 3 – Église de Saint-Norbert - Plans à l'échelle réalisés par Mme Lisa Couzet





SECTION 4 – Caractéristiques de l'immeuble

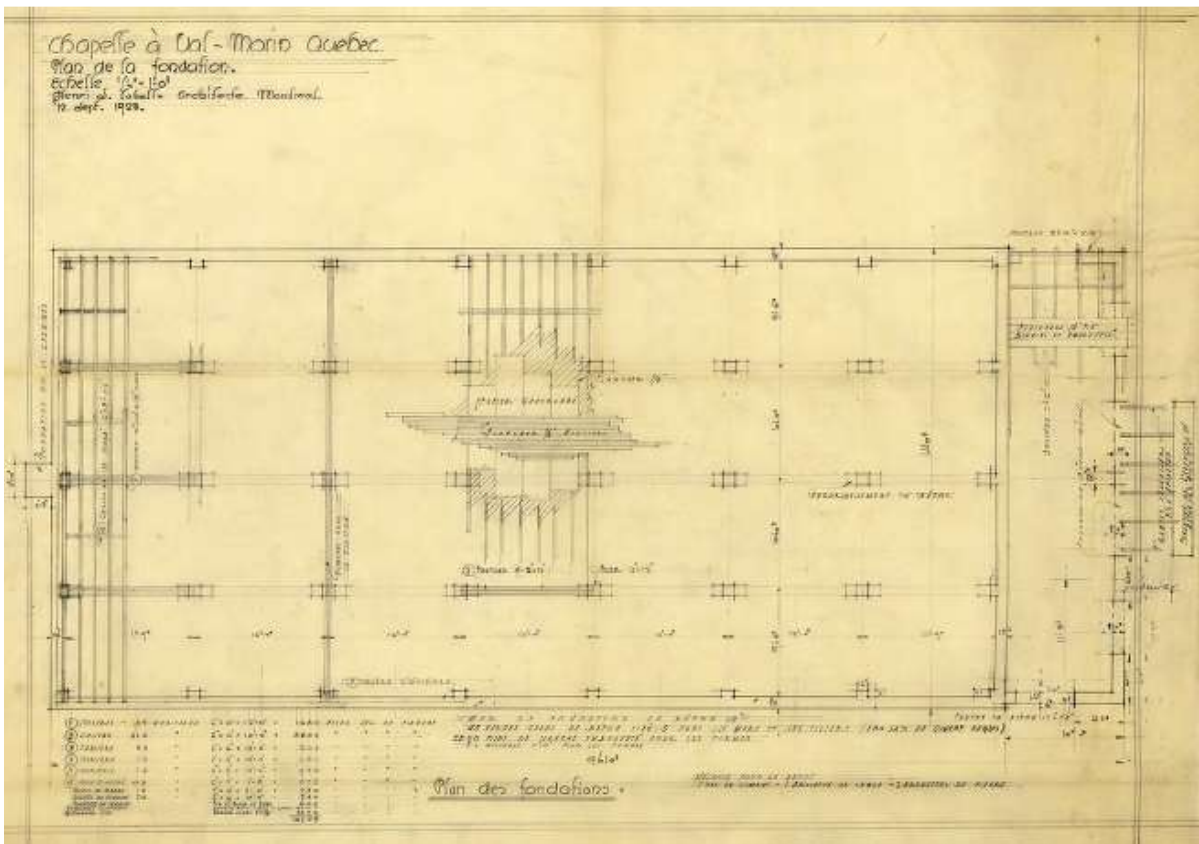
Éléments à conserver	Caractéristiques des éléments
Volumétrie	Son volume de petite dimension ; Ses proportions classiques ; La simplicité de sa forme ; Son plan rectangulaire ; Son toit à deux versants droits ; Son porche à colonnes et son parvis couvert ;
Matériaux	Les revêtements ont subi des changements qui sont réversibles comme la pose de revêtement de fausse pierre qui pourra être retirée lors de travaux de restauration. Le revêtement d'origine (lambris de planche avec couvre-joints) ; Le sous-bassement en pierre.
Emplacement et ouvertures	La porte centrale en bois à deux vantaux, surmontée d'une imposte vitrée et d'un grand oculus ; Les fenêtres originelles rectangulaires du corps principal, leur dimension, proportion et composition ;
Éléments architecturaux à conserver	Le clocher sur le faite avec sa base carrée ; L'escalier monumental en façade ; L'entablement, interrompu pour laisser s'ouvrir l'arcade où se trouve un oculus ; Les doubles pilastres en façade (à l'époque, il s'agissait de colonnes aux chapiteaux doriques qui pourront être restituées lors de la restauration) ;

SECTION 5 – Dossiers photos et iconographies historiques

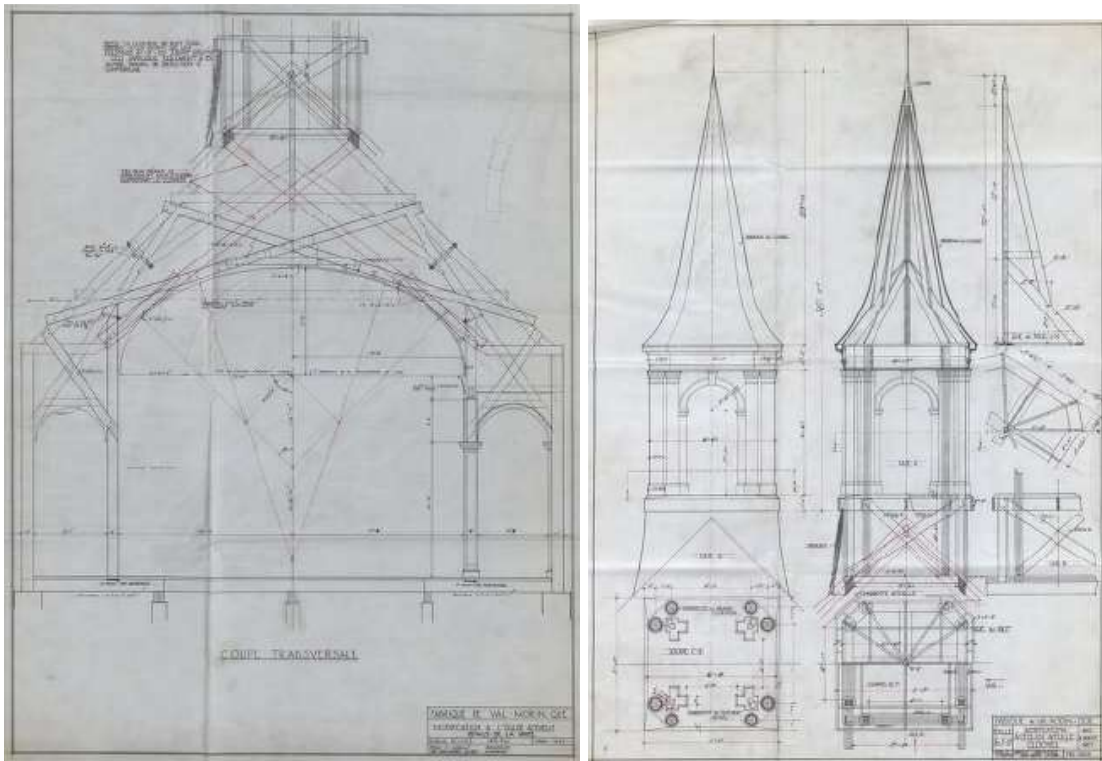
Élévation de la façade de la chapelle de Val-Morin. Henri-Sicotte Labelle, architecte, 12 septembre 1923 (BANQ, Fonds P823)



La façade de l'église en 1928 (archives de la paroisse Val-Morin)

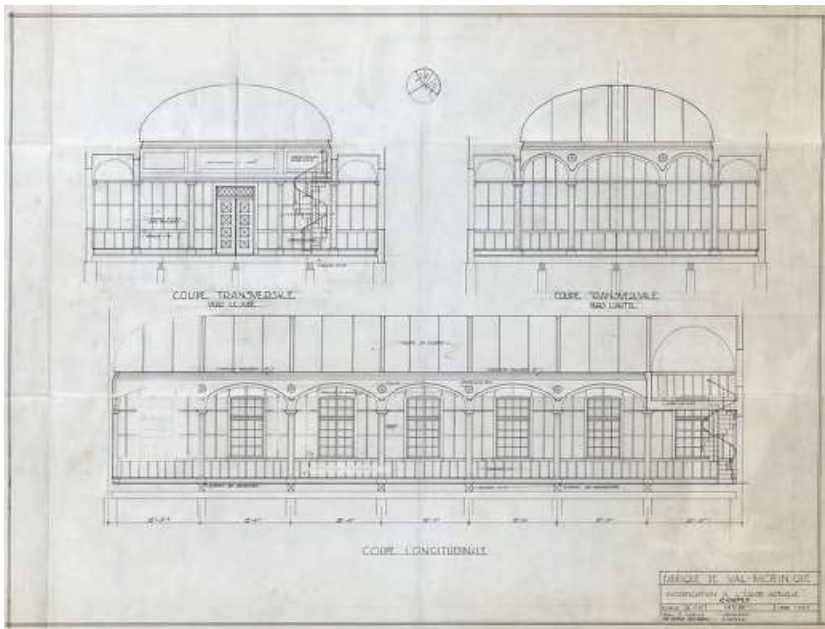


Plan des fondations de la chapelle de Val-Morin. Henri-Sicotte Labelle, architecte, 12 septembre 1923 (BANQ, Fonds P823)



Plans de la coupe transversale sur la nef et structure et du projet de clocher Henri-Sicotte Labelle, architecte, 1 mars 1927 (BAnQ, Fonds P823S1D26-121-6) et août 1927 (BAnQ, Fonds P823S1D26-121-3)

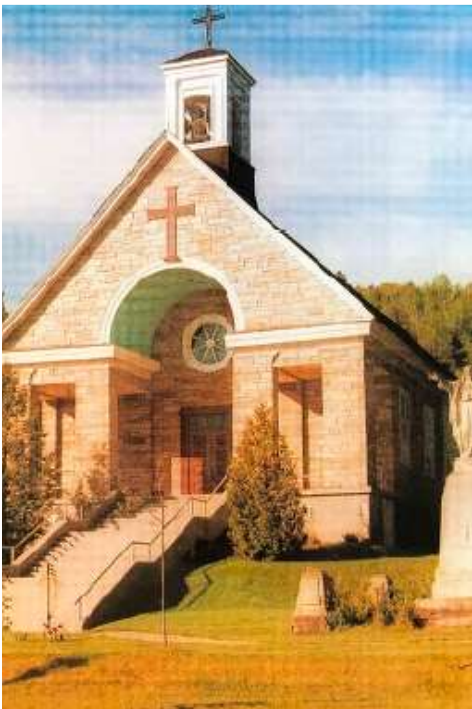
Église Saint-Norbert. Coupe longitudinale Sicotte Labelle, architecte, 1 mars 1927 (BAnQ, Fonds



Val-Morin. Église Saint-Norbert. La chapelle au milieu du village en 1928 (BAnQ, no 2636459)



Vue ancienne de la nef, de la voûte et des bancs (Archives de la paroisse de Val-Morin)



La façade habillée en fausses pierres.



Église Saint-Norbert. Vers 1955
(Archives de la paroisse.)